



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RATP : metro

Question écrite n° 16939

Texte de la question

M. Frantz Taittinger attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet de prolongation de la ligne 13 B du metro vers le port de Gennevilliers (92). Ce projet devait faire partie du plan du conseil regional d'Ile-de-France pour la periode 1994-1999. Pour de nombreux Asnerois, Colombiens et habitants de Gennevilliers et afin de favoriser le developpement economique de la zone industrielle limitrophe a la ville de Gennevilliers, cette prolongation apparaissait comme une mesure necessaire et indispensable au developpement de la bouche nord des Hauts-de-Seine. Il apparait que ce projet soit, pour differentes raisons, reporte a une date ulterieure non precisee. Il lui demande de bien vouloir preciser si ce projet a une chance de voir le jour et dans quels delais.

Texte de la réponse

Le prolongement du projet Meteor jusqu'au port de Genevilliers n'a pu etre inscrit dans le contrat de plan Etat-region Ile-de-France, pour la periode 1994-1998, en raison de l'importance des financements immobilises pour les operations prioritaires en cours, qui representent 7,2 milliards de francs. Ce projet n'en demeure pas moins prevu par le nouveau schema directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France comme devant assurer la desserte d'un pole economique important de la region. Sans attendre l'examen de son inscription au prochain contrat de plan, et dans la perspective d'une integration de la ligne de metro 13 bis dans le systeme Meteor, des etudes ont ete demandees a la RATP afin de respecter un echeancier operationnel plus rapproche. En particulier, une amelioration de la desserte des quartiers concernes par des solutions plus legeres que le metro automatique, par exemple des sites propres de surface organisant les liaisons avec les infrastructures ferroviaires existantes, pourrait etre mise en oeuvre d'ici a 1998.

Données clés

Auteur : [M. Taittinger Frantz](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16939

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3735

Réponse publiée le : 24 octobre 1994, page 5307